Publié le : 30/06/2025 16:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Noyelles-sous-Bellonne
https://www.noyellessousbellonne.fr/documents_administratifs/34258

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BREBIERES

ARRETE 2025- 26

HORAIRES D'OUVERTURE DU TERRAIN MULTI SPORT COMMUNAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Considérant que l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « Sécurité renforcée-Urgence Attentat »
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des enfants du centre de loisirs de l'Association Multi loisirs Intercommunal lors de leurs activités sur le terrain multi sports,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour assurer la sécurité des enfants accueillis au centre de loisirs de l'Association Multi loisirs Intercommunal, l'utilisation du terrain multi sports de la commune sera réservé exclusivement au centre de loisirs de Noyelles sous Bellonne du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 pour la période du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2025 inclus.

ARTICLE 2 :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Garde particulier communal
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Vitry-en-Artois,
- Madame la secrétaire générale de mairie,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Noyelles-sous-Bellonne, le 26 juin 2025

Le Maire,

Patrick DOYEN

MAIRIE DE NOYELLES-sous-BELLONNE (Pas-de-Calais)